

La Seine en amont de Paris

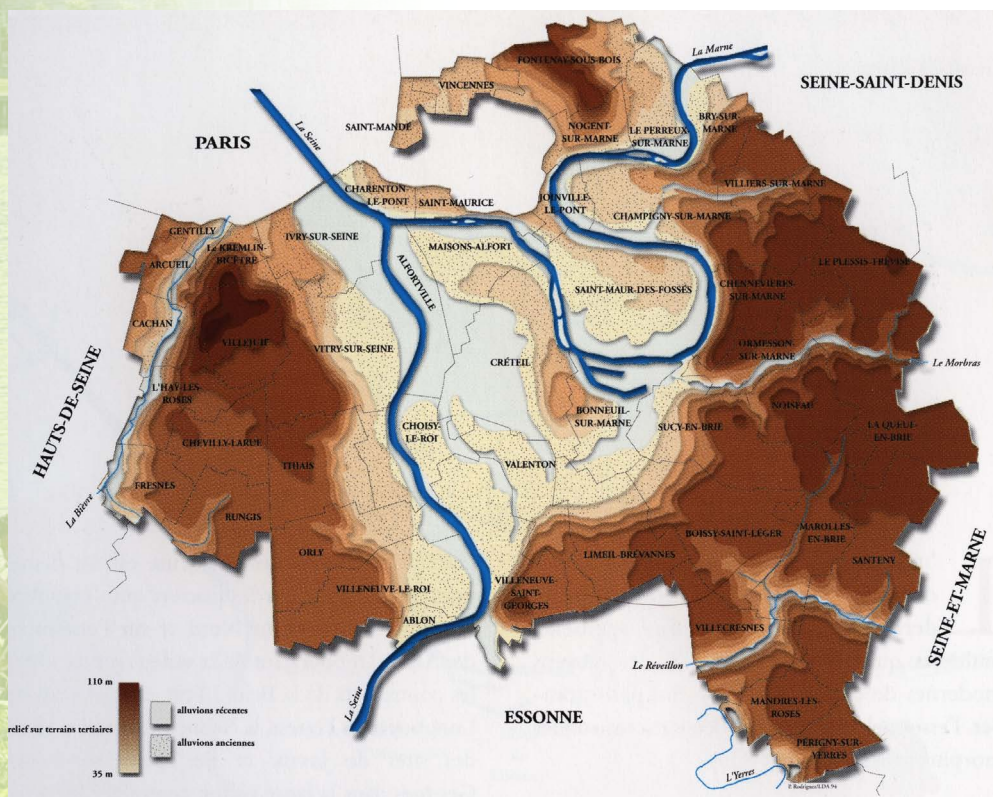
1. LE FLEUVE, SES PAYSAGES, SES USAGES DISPARUS

LE FLEUVE, SES PAYSAGES, SES USAGES DISPARUS

LE TERRITOIRE

En amont de Paris, la Seine coule en fond de vallée en décrivant d'amples courbes. Le fleuve est bordé de plaines alluviales formées par le déplacement du confluent de la Seine et de la Marne qui, au Quaternaire, a érodé les terrains tertiaires dont seul, le mamelon du Mont-Mesly

(Créteil) constitue un vestige. Ces plaines sont encadrées de coteaux qui les relient aux plateaux, davantage marqués sur la rive gauche. Rive droite, l'Yerres afflue à Villeneuve-Saint-Georges, quelques kilomètres en amont du site majestueux de la confluence marnaise [1].



[1]

LE FLEUVE

La Seine est aisément navigable six mois par an et l'est difficilement les six autres mois, voire se révèle parfois impraticable. Après sa canalisation, des crues surviendront encore, moins importantes qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, bien que l'épisode exceptionnel de janvier 1910 marque toujours l'imagination grâce aux nombreuses

images conservées. Les villages sont ainsi implantés à flanc de colline, à l'abri des inondations. Avant la construction en 1811 du pont de Choisy, seule commune à cheval sur le fleuve, aucun autre pont n'existe entre celui parisien d'Austerlitz et celui de Corbeil. De sorte que la Seine constitue également un obstacle difficilement franchissable pour les riverains, comme pour les voyageurs [2].



[2]

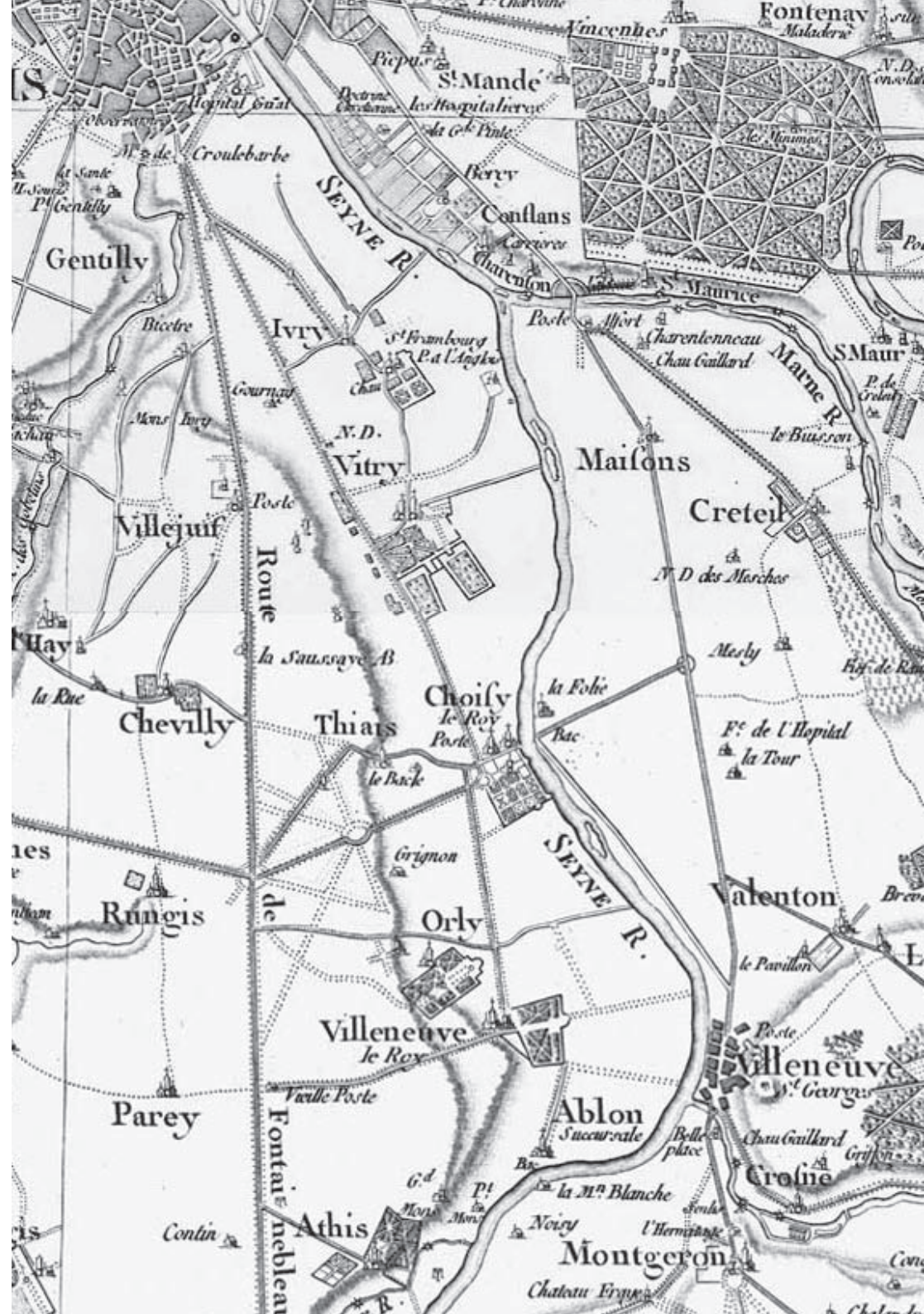
LES INFLUENCES PARI- SIENNES

La proximité de Paris représente le second élément fondamental qui structure cette portion de territoire, bien avant même l'industrialisation et l'urbanisation du XIX^e siècle. Au milieu de XVIII^e siècle, l'abbé Lebeuf a livré une histoire détaillée des paroisses du secteur, dans son *Histoire du diocèse de Paris*. Depuis le Moyen Age, la capitale étend sa domination dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres, l'équivalent d'une journée de cheval. Le réseau des routes royales rayonnantes connaît un trafic intense, entretenant des bourgs actifs, tel Villeneuve-Saint-Georges, relais des postes, sur la route de Paris à Sens par Melun et Montereau. Villeneuve est en outre, une importante escale des coches d'eau. La proximité des fortunes favorise les grandes propriétés ecclésiastiques ou laïques : abbayes, châteaux, grosses fermes de rapport, parcs d'agrément, bois destinés à la chasse marquent de leur empreinte le territoire. Le chapitre de Notre-Dame de Paris, l'archevêché de Paris, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ou encore celle de Saint-Victor possèdent d'immenses terres à Ivry, Vitry, Choisy ou Villeneuve-Saint-Georges. Ainsi, les exploitations agricoles se concentrent en quelques mains, phénomène facilité par l'absence de relief des plaines et des plateaux. Les habitants d'Orly vont, par exemple, jusqu'à adresser à la Convention un mémoire dans

lequel ils réclament la mise en vente par parcelles et non pas en un seul lot des terres de l'ancienne ferme seigneuriale. Ils expliquent que quatre-vingt laboureurs se répartissent 600 arpents, tandis que la ferme seigneuriale en possède à elle seule, 414 et que neuf autres grosses fermes s'en répartissent encore 600. L'agriculture et l'élevage sont essentiellement commercialisés, destinés à nourrir les Parisiens. Les plaines accueillent des pâturages voués aux élevages laitiers (Ivry est baptisé « la laiterie des habitants de Paris ») ou des cultures maraîchères et fruitières. La vigne envahit les coteaux, plantée perpendiculairement à la pente, seule activité engendrant un parcellaire lanieré et très morcelé. Les céréales sont cultivées à grande échelle sur les plateaux [3].

LES VILLAGES

L'habitat rural est regroupé en villages, les maisons se succédant le long d'une rue principale, généralement parallèle au coteau. Dans le paysage des communes de banlieue que nous connaissons aujourd'hui, il reste bien peu de traces tangibles de ce passé, balayé par l'urbanisation des XIX^e et XX^e siècles. C'est la comparaison des cartes, depuis celles de l'Ancien régime (voir la carte des Chasses du roi, établie vers 1770, qui est reproduite dans l'accès *Evolution du territoire*) ou du cadastre napoléonien, établi à partir





[4]

de 1807, qui permet de reconstituer l'histoire de cette urbanisation. Ainsi, depuis l'agglomération primitive d'Ivry, sur le coteau, le village, se développe d'abord vers les quartiers des Deux-Moulins et de la Gare, limitrophes de la capitale avant d'y être intégrés en 1860. Parallèlement, après l'achèvement de la route 19 qui franchit la Seine au pont d'Ivry, au niveau de le Bosse de Marne, le secteur des berges se développe. Tandis qu'Ablon demeure un hameau d'Athis (aujourd'hui Athis-Mons en Essonne) composé de quelques maisons jusqu'au XVIII^e siècle, le cœur ancien de Villeneuve-le-Roi est implanté sur la pente, avant que le bâti ne

gagne le plateau mais aussi la plaine. C'est au XVIII^e siècle que Vitry se développe le long de la route conduisant à Choisy, tandis que le plateau est déjà occupé depuis un siècle par plusieurs pépinières qui assurent la célébrité du site [4]. Seules deux communes conservent aujourd'hui une architecture ancienne remarquable, bien que toujours menacée, faute de reconnaissance ou de restaurations. Les deux bourgs tiennent notamment leur richesse de la présence d'un port d'attente et d'espaces de stockage des marchandises destinées à la capitale. Villeneuve-Saint-Georges s'organise le long de la rue de Paris, enserrée entre la Seine et le



[5]

coteau. Un tissu urbain ancien et un bâti antérieur au premier cadastre, maisons, demeures, deux hôtelleries (l'une conservant même ses écuries) ont été étudiés lors de l'enquête de l'Inventaire général. Plusieurs maisons possèdent leurs escaliers d'origine et des rampes ou appuis de fenêtres en serrurerie datant de la fin du XVII^e au début du XIX^e siècle. Le centre de Villeneuve est protégé au titre des sites depuis 1981. Enfin, Choisy-le-Roi connaît une croissance régulière, après le rachat de son château par Louis XV, en 1739. Le roi fait détruire des maisons anciennes du village pour agrandir son domaine. Il décide en conséquence la création d'un nouveau centre, conçu sur une trame orthogonale. Le souverain donne des terrains aux villageois et à des membres de son personnel afin de favoriser les constructions. Il commande également, au cœur du nouveau centre, une église à son Premier Architecte, Ange-Jacques Gabriel. Le village compte quarante-six feux en 1709 et plus de cent quatre-vingt à la veille de la Révolution. La reconstruction du centre-ville, à partir des années 1950, prévoyait de détruire totalement l'ensemble, déclaré insalubre. Pourtant, grâce aux lenteurs que connut l'opération, une partie du secteur échappa à la destruction pour être finalement jugé, vingt ans plus tard, réhabilitable. Choisy conserve ainsi le souvenir de quelque unes des maisons de plaisance qui caractérisaient le secteur [5].

LA VILLÉGIATURE AUX CHAMPS

LES DEMEURES DE PLAISANCE



[6]

En effet, comme en maints lieux d'Ile-de-France, les maisons de plaisance se multiplient dans les villages de Seine amont, aux XVII^e et XVIII^e siècles [6]. Les plus grands du royaume, mademoiselle de Montpensier puis Louis XV à Choisy, mais aussi la noblesse de robe et de grands bourgeois possèdent un château agrémenté d'un vaste parc, domaine complété d'une ferme et

de nombreuses terres qui procurent des revenus non négligeables. Claude Bosc, conseiller du roi puis prévôt des marchands de Paris (1692-1700) construit une demeure à Ivry en 1691. Claude Le Pelletier, prévôt des marchands, puis contrôleur général des finances et successeur de Colbert acquiert les seigneuries de Villeneuve-le-Roi et d'Ablon en 1686. Il fait reconstruire

son château en 1704 (ce dernier sera racheté et détruit par Louis XV afin d'en aménager le parc en faisanderie) [9]. François Paparel, trésorier de l'extraordinaire des guerres achète l'une des seigneuries de Vitry en 1710 et fait reconstruire le château. Ces demeures sont implantées sur des sites favorables : face au fleuve, sur la pente du coteau pour jouir d'une belle



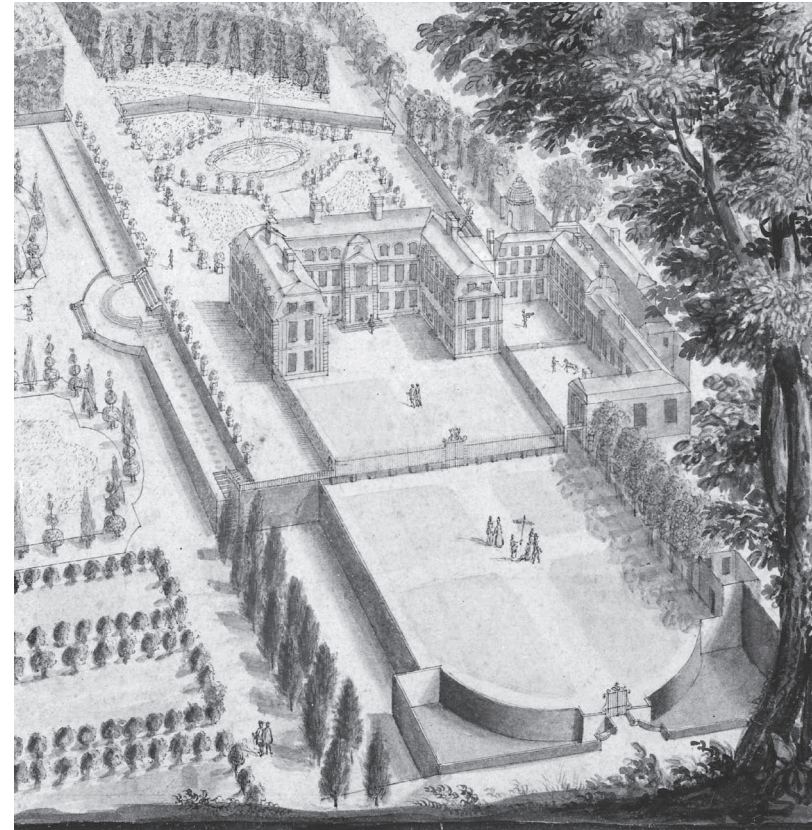
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES — Le Parc de Beauregard - Vue de la Seine vers Paris
Édit. Lasseray, Villeneuve-St-Georges

[7]



VILLENEUVE-SAINT-GEORGES — Panorama de l'ancien Château de Beauregard
La Maison de Victor Duruy et l'Eglise M. Burat, édit., 40, Rue de Paris

[8]



[9]

vue et utiliser l'eau des sources. A Villeneuve-Saint-Georges, la toponymie des différentes propriétés parle d'elle-même : château de Bellevue, château de Belleplace ou encore château de Beauregard, dont les vestiges du parc sont aujourd'hui un jardin public, et ont été protégés au titre des sites en 1945. Outre ces vastes propriétés, chaque village possède également plusieurs maisons des champs, qui viennent s'agglomérer au bâti rural. Leurs propriétaires,

simples bourgeois, affichent leur réussite en cherchant à imiter le mode de vie des plus riches, et partagent leur temps entre une résidence parisienne et une propriété à la campagne. Ivry, Vitry ou Choisy, près de Paris ou près du roi, en comptent chacun pas moins d'une dizaine. La carte des Chasses renseigne précisément ces demeures, donnant des détails précieux sur leur implantation et le dessin de leurs jardins [7] et [8].

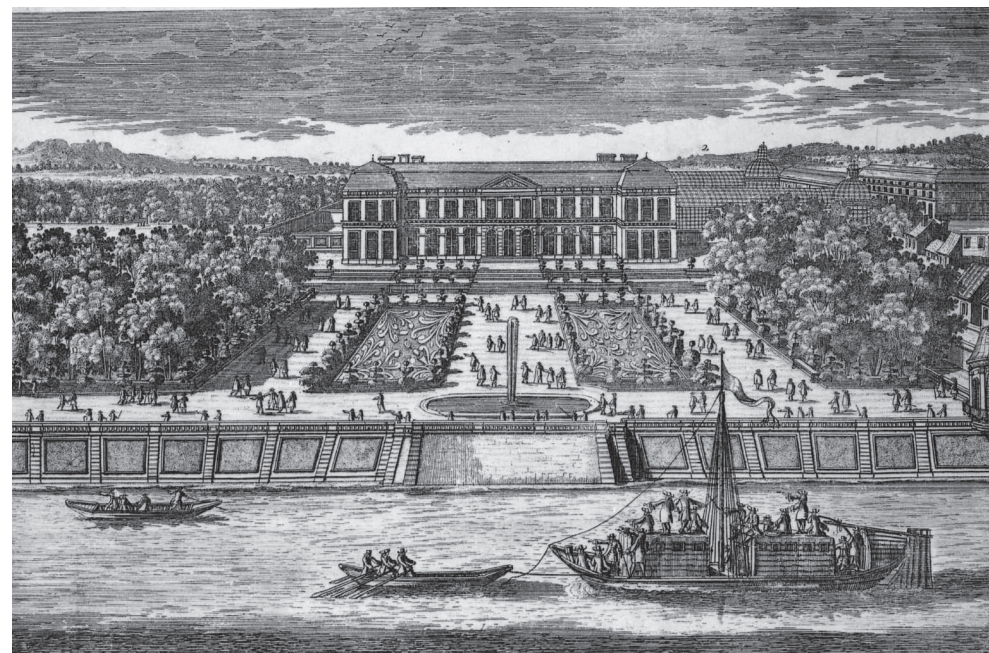


[10]

CHOISY-LE-ROI

Le château royal de Choisy est le domaine majeur du secteur. La propriété est acquise en 1680 par mademoiselle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, qui y bâtit un premier château. L'ensemble est racheté en 1739 par Louis XV qui ne cesse alors d'agrandir, d'embellir et de compléter sa demeure dont il confie les travaux à Ange-Jacques Gabriel (auteur notamment du Petit Trianon à Versailles et de la place de la Concorde à Paris). Les acquisitions foncières royales, outre le remodelage du village, sont destinées à l'aménagement des chasses et transforment durablement les alentours. Rive gauche, le plateau de

Longboyau et la plaine basse de Villeneuve-le-Roi sont bientôt parsemés de remises destinées aux faisans (à l'origine du toponyme la Faisanderie à Villeneuve). Rive droite, le chemin des Chasses du Roi (aujourd'hui avenue de Villeneuve-Saint-Georges) conduit, depuis Choisy, le long du fleuve jusqu'aux Grandes écuries du roi, dans le village de Villeneuve. L'édifice (en grande partie détruit, il abrite aujourd'hui la mairie) est ainsi positionné aux portes des chasses royales de la forêt de Sénart. Ces remises imposées ainsi que l'interdiction de détruire le gibier qui dégrade les cultures représentent de lourdes servitudes pour les cultivateurs. Les chasses royales provoquent un grand mécontentement



[11]

exprimé dans les cahiers de doléances des villages alentours. Ainsi, les cinq premiers articles du cahier d'Ablon résumant-ils toutes les conséquences néfastes que la protection des divers gibiers engendre pour les cultures et l'économie locale [10] et [11].

DES GRANDS DOMAINES AUX LOTISSEMENTS

Si le château royal de Choisy est, probablement intentionnellement, démembré lors des ventes révolutionnaires (les terres sont

adjudgées à une vingtaine d'acheteurs), les vastes domaines perdurent le plus souvent, passant simplement dans les mains des grands de l'Empire, malgré les espoirs de morcellement des petits laboureurs. Le dépouillement des matrices cadastrales permet désormais de suivre aisément les transferts de propriétés. Le maréchal Davout achète 188 hectares à Ivry où Charles-François Lebrun, duc de Plaisance, troisième consul, puis prince-architrésorier de l'Empire possède également un château et 78 hectares. Louis-Nicolas Dubois, avocat au Parlement de Paris, puis procureur au Châtelet sous l'Ancien Régime, enfin premier préfet de police de l'Empire, possède le château de Vitry ainsi que 332 hectares de terres. A Choisy, le



maréchal Brune achète la ferme de la Folie (ou de Saint-Placide) et ses 157 hectares. Le baron d'Empire Benjamin Delessert, banquier et régent de la banque de France, possède le château de Villeneuve-le-Roi et 114 hectares. M. Hutin ex-pharmacien en chef de l'armée d'Italie est propriétaire de 137 hectares à cheval sur Villeneuve et Orly. Joseph Fouché possède une maison de campagne à Ivry.

Une à une, à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle, toutes ces propriétés seront d'autant plus facilement loties que, désormais, le chemin de fer les dessert et que leurs immenses parcelles sont aisément morcelables. Les lotisseurs réalisent alors de fructueux bénéfices en répondant à l'aspiration croissante des Parisiens. Des commerçants aisés, des professions intermédiaires ou de petits rentiers s'installent dans les premiers lotissements, comme à Ablon, qui dispose d'une gare dès 1837 [13]. Très vite, le petit peuple parisien, de plus en plus mal logé du fait de la croissance démographique, cherche à acquérir un lopin de terre afin d'y construire une maison. Les opérations de morcellement se multiplient, dans la plus grande anarchie. L'attrait des Parisiens, récemment exilés de leurs campagnes pour la banlieue, évocatrice, à leurs yeux, d'une ruralité mythifiée, s'avère irrésistible. Avant même l'instauration du repos dominical en 1906, dès l'arrivée des beaux jours, les bords de Seine accueillent les promeneurs toujours plus nombreux et avides de loisirs [12] et [14].

[12]



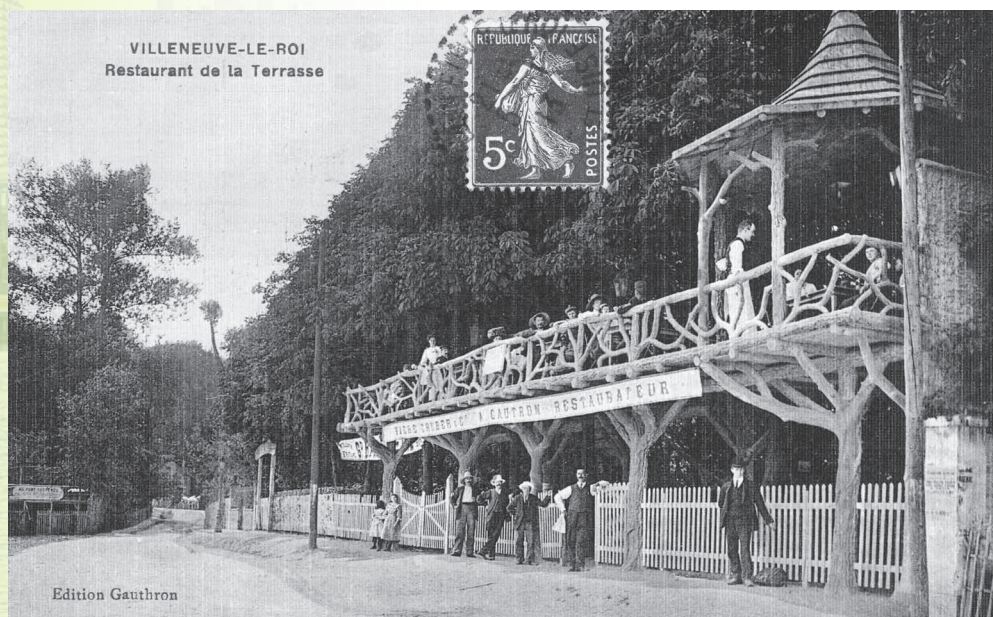
[13]



[14]

LA PARTIE DE CAMPAGNE

DÉJEUNERS ET CANOTIERS



[15]

Dès le XVIII^e siècle, les faubourgs parisiens voient croître le nombre de guinguettes. Ces dernières trouvent leur origine dans l'exploitation de la vigne sur les coteaux alentours. Les droits d'entrée de la boisson dans Paris sont tels que les estaminets se multiplient au-delà des barrières d'octroi. Pour améliorer leurs revenus, les cabaretiers diversifient leurs activités : location de barques,

construction navale, organisation de fêtes nautiques, de concours de pêche, aménagement de baignades. Les terrasses ombragées accueillent des repas festifs composés de fritures et de matelotes. Les peintres impressionnistes, certains cinéastes ou tout simplement les nombreuses cartes postales ont immortalisé ces bals populaires et ces réunions amicales. Les loisirs des bords de l'eau sont bien



[16]

connus en Seine aval (Chatou, Suresnes, la Grenouillère à Croissy-sur-Seine...) ou en bord de Marne (Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne...). Ils ont tout autant existé en Seine amont, même s'il n'en subsiste aucun vestige aujourd'hui. Les restaurants Pompadour et le Petit Chalet Robinson, à Choisy-le-Roi ou A l'Ami Lolotte, à Ablon accueillent les promeneurs. Ceux de Villeneuve-Saint-Georges

et Villeneuve-le-Roi sont réputés, le Restaurant du Grand Mât, ou de part et d'autres du pont suspendu, le Restaurant du Pont de Fer et la fameuse Terrasse, dont la structure en béton imitant les branchages permet de surplomber le rivage [15] et [16].

LA BAIGNADE

Le peuple se baigne dans la Seine depuis des temps immémoriaux [17]. A partir du XVII^e siècle, les pouvoirs publics tentent d'organiser cette pratique et ne cesseront plus de vouloir la réglementer, à la fois pour des raisons de sécurité, de décence et d'hygiène. Au cours des deux siècles suivants, les quais parisiens comptent jusqu'à plusieurs dizaines de bains (chauds ou froids) et les premières écoles de natation. Les installations sont constituées de structures plus ou moins rudimentaires, allant de quelques pieux fichés dans le sol et surmontés d'une toile à des pontons flottants, au bassin cloisonné afin de réguler le courant et au fond artificiel aménagé en pente douce. Leurs exploitants bénéficient de concession. A la mauvaise saison, ils remettent à l'abri des débâcles hivernales les embarcations [18] et [19]. Après le relèvement du fleuve suite à la canalisation, la baignade en rivière, dite de pleine eau, devient plus dangereuse. Des arrêtés préfectoraux réaffirment régulièrement son interdiction, à l'exception de quelques emplacements précisément décrits. En Seine amont, à Alfortville sur



40 mètres, en aval du barrage de Port-à-l'Anglais et à Vitry, au niveau de la rue Constantin (près de l'usine des eaux). L'interdiction ne revêt pas qu'une question de sécurité. Le préfet souligne également qu'il est proscrit de se baigner nu en rivière et de se tenir hors de l'eau sans être décentement couvert ; il précise enfin que

les bachots servant aux baignades autorisées doivent être surmontés d'une tente quand les baigneurs se déshabillent à bord. Conformément à ces directives, les rives de la Seine amont, comme les autres berges d'Ile-de-France, accueillent maints installations plus ou moins précaires. Au tournant des XIX^e et XX^e siècles,

influencé par la nouvelle mode des bains de mer, les équipements se transforment. Des plages équipées de quelques cabines sont aménagées le long des rives, tandis que les baigneurs nagent directement dans le fleuve, dans un espace enclos de bouées ou de pontons flottants. La plage des Pingouins, à Villeneuve-triage, locali-

[17]

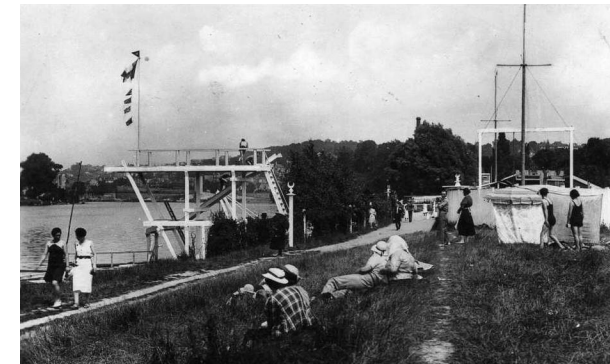


[18]



[19]

sée juste à la sortie des ateliers de la compagnie du PLM, ne dispose que d'une cabane servant de cabine de déshabillage avant que les baigneurs ne plongent directement dans le fleuve [20]. La plage Victor, à proximité du barrage d'Ablon, côté Vigneux, est un peu plus élaborée. Quelques cabines en bois, implantées en plein champ, une baraque pour la buvette, quelques tables avec des bancs complètent la baignade, simple « morceau » de Seine encadrée d'un grillage et surveillé par l'ancien marinier Victor, devenu maître nageur. La baignade de l'Hermitage est située sur la rive d'Orly. Juste avant la Seconde Guerre mondiale, Villeneuve-Saint-Georges cherche à construire une nouvelle baignade à Villeneuve-triage, dans le but de « développer le sport nautique ». La ville se heurte désormais aux projets d'urbanisme de la région parisienne, en l'occurrence l'élargissement programmé de l'avenue de Choisy [21] et [22]. Après guerre, la pollution entraîne l'interdiction générale de se baigner dans la Seine. L'automobile permet désormais aux promeneurs du dimanche de conquérir des terres plus lointaines. Les activités ludiques liées à l'eau désertent les bords de Seine, tout comme avaient déjà disparu quelques autres usages, héritiers de la vie rurale d'antan.



[20]



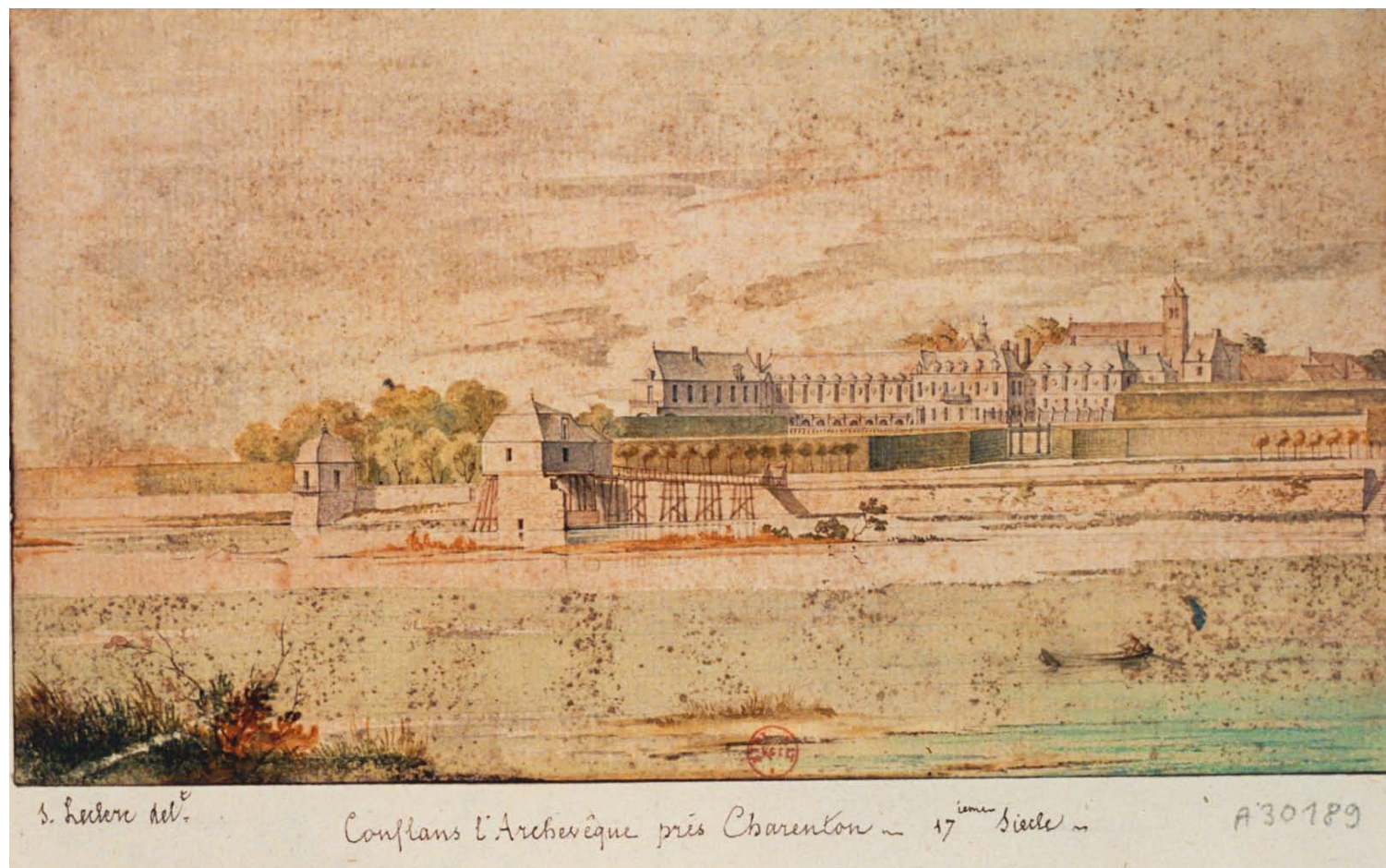
[21]



[22]

LES ANCIENS USAGES DE L'EAU

Les cartes anciennes ne localisent aucun moulin sur cette portion du fleuve, à l'exception du fameux moulin de Quinquengrogne, à Charenton-le-Pont, peint à plusieurs reprises par François Boucher au XVIII^e siècle [23]. Celui-ci était quelque peu protégé du lit principal du fleuve, par une langue de terre aujourd'hui remblayée. Le danger que représentait le trafic des trains de bois gagnant la capitale ainsi que l'absence d'îlots permettant d'ancrer les installations expliquent cette absence. Le moulin de Senlis, souvent localisé à Villeneuve-Saint-Georges, appartenait en réalité à la commune de Montgeron et était implanté sur la rivière de l'Yerres, qui comptait (comme la Marne) de nombreux autres moulins. En revanche, les usages habituels, liés à la présence du cours d'eau, ont bel et bien existé en Seine amont. Des rampes d'accès, inclinées jusqu'à l'eau, permettaient aux animaux de se désaltérer, ou aux ménagères d'atteindre les bateaux-lavoirs, accostés à la berge [24] et [25]. Le relevé des établissements autorisés du Service de la navigation de la Seine, à la fin du XIX^e siècle ou encore l'établissement des droits de stationnement sur le fleuve et



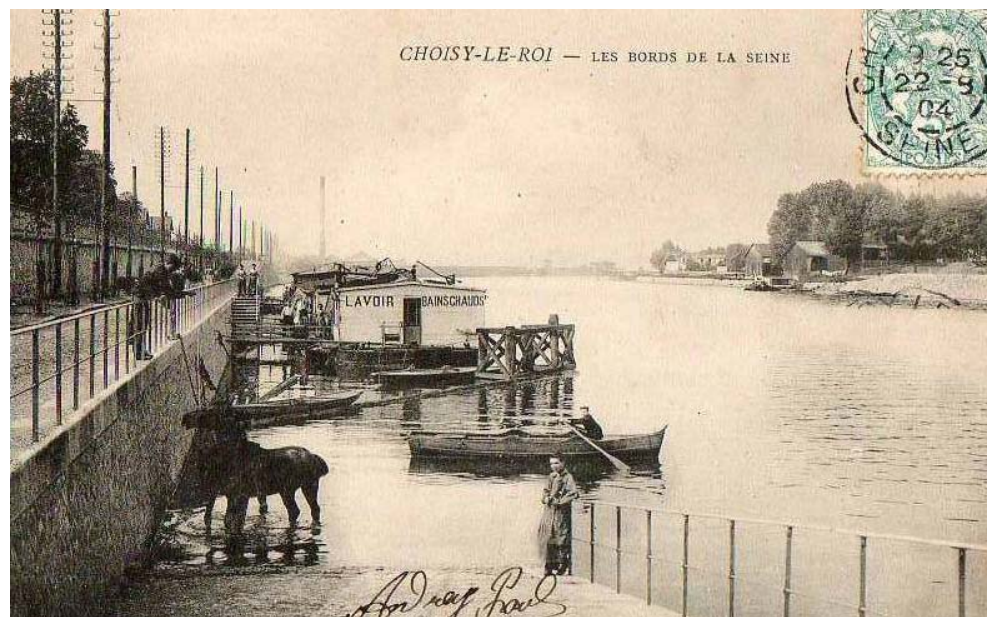
[23]

ses abords établis par les municipalités montrent comment ces usages cohabitent, y compris dans les secteurs devenus très industriels d'Ivry-Port ou de Vitry. Les prises d'eau et les appointements des

usines partagent les rivages avec les baignades, les passages de bacs, les bateaux-lavoirs, ceux destinés aux bains chauds ou froids, les bateaux-logements, les bateaux-ateliers, les bateaux de plaisance, les docks

et les ports, d'attente ou de déchargement, les pontons de débarquement des passagers. Evidemment, la cohabitation n'est pas toujours simple. Ainsi, la Direction des routes, de la navigation et des

mines du Ministère des travaux publics, doit réglementer en 1880 la navigation de plaisance sur les rivières canalisées, la limitant au bief dans lequel se trouve le bateau, ou bien continue d'interdire, en 1898, sous réserve de certaines exceptions, la circulation des vélocipèdes sur les chemins de halage, réservés à l'usage de la navigation. Peu à peu pourtant, avec le développement du trafic fluvial, du réseau de distribution d'eau courante favorisant l'hygiène domestique, de la pollution industrielle, cette diversité d'usage disparaît et les hommes désertent les rivages.



[24]

CONCLUSION

Durant plusieurs décennies, les communes vont tourner le dos au fleuve. Leur urbanisation néglige les berges abandonnées au trafic automobile, ainsi détourné des centres villes. L'incessante densification et l'industrialisation vont métamorphoser le secteur. Même les rares espaces protégés par la loi au titre des sites ne sont pas épargnés ; l'inscription en 1942 des abords du parc municipal de Choisy-le-Roi (seul vestige du domaine royal) et des avenues de Versailles et de la République, bordées chacune d'une double rangée d'arbres, n'ont pas empê-



[25]

ché le remodelage du centre-ville après guerre [26], et la destruction d'une partie des perspectives lors de l'élargissement des routes nationales ou de la construction du tronçon de l'A86. Le parc municipal de Villeneuve-le-Roi, également protégé en 1942, n'est qu'un modeste vestige de l'ancien domaine seigneurial. Les berges sont totalement bétonnées, parfois équipées de murs anti-crues, sans qu'aucun autre aménagement ne soit prévu.

Depuis quelques décennies, avec la désindustrialisation du secteur et la croissance du sentiment écologique, une ré-appropriation des rivages du fleuve est en marche. Les pouvoirs publics, comme les habitants ont pris conscience des qualités paysagères des berges et du potentiel d'amélioration de la qualité de vie que leur requalification entraînera. La sablière laissée en eau et transformée en base de loisirs à Choisy-le-Roi en est un exemple précurseur [27]. La rapidité avec laquelle les territoires se sont transformés et leur lecture devenue aujourd'hui si complexe avaient facilité une certaine forme d'oubli. Les aménagements en cours ou programmés par l'OIN semblent inventer de nouveaux usages pour ces lieux. Reste que ces usages ont existé, ont évolué, ont disparus, remplacés par d'autres. Seine amont aborde aujourd'hui une nouvelle étape décisive de son histoire territoriale, étape qui s'inscrit davantage dans une continuité historique (mixité fonctionnelle, mutations accélérées) qu'en rupture.

Alfortville était une plaine inondable et vierge de toute construction avant d'être érigée en commune et finalement, totalement urbanisée. Pourtant, aujourd'hui, l'urbanisation en zone inondable inquiète et soulève bien des questions. Les rives de la Seine furent des lieux de promenade et accueillait des espaces de loisirs avant que la circulation automobile ne s'impose au détriment de toute autre fonction. Les récents aménagements du site éclusier de Port-à-l'Anglais ou du nouveau port d'Ivry attestent qu'une mixité fonctionnelle non seulement est possible, mais qu'elle apporte d'indéniables qualités paysagère et d'usage. Reste un emplacement stratégique, celui de la confluence, où après la fermeture de l'usine Chelle au début des années 1980, tous les espoirs d'aménagement étaient permis, largement déçus par la médiocrité de la réalisation de Chinagora. Gageons que les nouvelles ambitions affichées par l'ensemble des acteurs publics permettront à ce site exceptionnel de trouver une place d'exception dans le paysage francilien.



[26]



[27]

LA CONFLUENCE

En 1575, André Thevet dans le second tome de sa *Cosmographie universelle* [28] évoque déjà l'importance symbolique du site de la confluence de la Seine et de la Marne en affirmant qu'une colonne votive y aurait été érigée dans l'Antiquité. «Auprès de Charenton, à une lieue de Paris, où se joint cette rivière [la Seine] avec celle de la Marne, ceux qui voyageaient, laissaient à droite ou à gauche une pointe de terre faite en péninsule, où jadis fut élevée une colonne de marbre, de quelques trente pieds de hauteur et huit en sa grosseur : au sommet de laquelle était posé le simulacre de Mercure, et auprès un autel dressé en l'honneur d'icelui, où se faisaient plusieurs sacrifices. J'estime que ce fut ce Julien, duquel j'ai ailleurs parlé [...] qui la fit dresser, pour l'immortelle et perpétuelle renommée qu'il désirait acquérir, y ayant fait souscrire ces mots, VIRTUS AVGVSTORVM ». Plus près de nous, le Bec de Marne, longtemps toponyme de la confluence, reste une zone inondable avant d'être urbanisée après la canalisation de la Seine et la création d'Alfortville en 1885. Le site accueille notamment une petite usine électricité des eaux puis, à partir de 1937, les locaux de l'entreprise Chelle qui produit des machines à embouteiller [29]. Après la fermeture de cette dernière au

début des années 1980, la reconversion du site occupe les esprits. La mission Banlieues 89 et le C.I.V. (comité interministériel des villes) envisage un aménagement de grande échelle qui serait confié à l'architecte Henri Ciriani : une tête de pont face à Paris, « tableau abstrait dans l'espace qui joue[rait] sur les couleurs primaires, les transparences, le fin, le suspendu. Un bâtiment-signal serait construit lors d'une première phase, suivi d'un quartier balnéaire et d'une promenade sur la Marne, dans une seconde. Au lieu de quoi, la municipalité initie l'ensemble de Chinagora. Dès sa conception, le projet de ce pseudo centre d'échanges économiques et technologiques France-Chine, selon son appellation officielle, est ambigu. Conçu par l'architecte Liang Kun Hao, dont on a trouvé trace d'aucune autre réalisation, et bâti par une architecte d'opération, épouse de l' élu à l'urbanisme d'alors, l'ensemble devait d'abord comprendre un dispositif permettant aux hommes d'affaires de se rencontrer et un espace d'exposition. Il est bientôt complété par un hôtel, des restaurants, une galerie commerciale ainsi qu'un jardin chinois. Certains espaces peinent à ouvrir puis sont rapidement fermés (la galerie d'exposition puis celle commerciale, enfin les restaurants). L'ensemble est



[28]



[29]

aujourd'hui quelque peu en déshérence, seul l'hôtel demeure ouvert. « Lorsque je regarde la Seine ou la Marne, mon imaginaire remonte jusqu'à leur source ! Le fleuve est un élément du paysage qui parle non seulement de lui mais aussi de tout ce qui est en amont. De tous les paysages qu'il traverse. Une double mémoire converge vers le confluent. Géographique. Historique. [...] Le confluent fait partie d'un patrimoine collectif et sa

valeur paysagère méritait qu'on le classe. Par essence, il devrait être un lieu public ouvert. Comme le square du Vert-Galant sur l'île de la Cité. [...] Si l'on devait y construire un bâtiment, il devait avoir une très forte valeur symbolique qui exprime la valeur patrimoniale du lieu. [...] L'opération Chinagora [...] consiste à s'accaparer, sans réflexion ni discernement, des lieux à haute valeur paysagère pour les construire avec frénésie. [...]

Sans même parler de l'architecture, de ce pastiche d'architecture, il faut voir avec quelle pauvreté on a traité la rive du fleuve. Le rang de palplanches en soutien de la berge, qui ne respecte même pas le dessin de la confluence, est une offense au lieu. » commente alors le célèbre paysagiste Michel Corajoud. Le récent concours du Grand Paris a été l'occasion pour les équipes pluridisciplinaires sélectionnées de réaffirmer l'im-

portance paysagère du site et de suggérer à nouveau des projets ambitieux pour le secteur. Ainsi le groupe Descartes propose l'aménagement des bords de Seine, baptisé 4e avenue, depuis la confluence Seine-Marne, « lieu forcément propice à une invention symbolique forte » jusqu'au bassin de l'Arsenal [30]. Quant à l'atelier Castro Denissof, il choisit d'y implanter l'un de ses nouveaux « monuments symboliques », l'Agora du Grand Paris [31].



[30]



↳ L'Agora du Grand Paris, à la confluence de la Seine et de la Marne. Photographie réalisée à partir de la salle de l'Assemblée nationale du pays de Galles à Cardiff, conçue par Rogers Stirk Harbour + Partners (avec leur très aimable autorisation).

[31]

TABLE DES ILLUSTRATIONS

[1]. Carte topographique du Val-de-Marne. In : Blachère, Marc. *Choisy-le-Roi...* p. 12.

[2]. Les coteaux de Villeneuve-Saint-Georges, dessin, XVIII^e siècle. © BnF.

[3]. Carte de Cassini vers 1750.

[4]. Villeneuve-le-Roi, vers 1880. Aquarelle d'Albert Capaul. © AD 94, repro. Christian Décamps.

[5]. Vue aérienne du centre ville de Choisy-le-Roi, durant l'Entre-deux-guerres, publiée dans l'Illustration. Fonds Carivenc C 158-1. © Musée de la batellerie, Conflans-Sainte-Honorine. Repro. Stéphane Asseline, inventaire général.

[6]. Château Guérin, Orly, aujourd'hui propriété communale.

[7] et [8]. Deux propriétés sur le coteau de Villeneuve-Saint-Georges, la maison de Victor Duruy, historien, ministre de l'Instruction publique durant le second Empire (à droite), et le château de Beauregard, propriété de la comtesse Hanska, veuve de Balzac, durant la seconde moitié du XIX^e siècle (derrière l'église). Vue vers la vallée de la Seine depuis la terrasse de ce même château. © AD94, repro. Christian Décamps.

[9]. Vue perspective du château de Villeneuve-le-Roi, vers 1735-40. Dessin de Louis Bretez. © Sceaux, musée de l'Île-de-France. Repro. Christian Décamps, inventaire général.

[10] et [11]. Le château de Choisy, encore entouré des maisons du vieux bourg et séparé de la Seine par le chemin de halage. Gravure, Mariette, fin du XVII^e siècle. © BnF, topo Va 94. Le château de Choisy, après le début des aménagements royaux ; le chemin de halage a été détourné sur la rive opposée. Gravure, Aveline, milieu du XVIII^e siècle. © AD94. Repro. Christian Décamps, inventaire général.

[12]. Maison, 7 avenue des Tilleuls, Villeneuve-le-Roi.

[13]. Demeure bourgeoise de villégiature, quai de la Baronnie à Ablon-sur-Seine. Le

belvédère, au faîtage du toit, permet un point de vue unique sur le fleuve.

[14]. Maison bourgeoise, fin du XIX^e siècle, 8 rue Saint-Martin, Villeneuve-le-Roi.

[15]. Restaurant La Terrasse, Villeneuve-le-Roi, vers 1900. © AD94. Repro. Christian Décamps, inventaire général.

[16]. Restaurant A l'Ami Lolotte, Ablon-sur-Seine, vers 1900. © AD94. Repro. Christian Décamps, inventaire général.

[17]. Des baigneurs s'ébrouent dans la Seine. Vue du port à l'Anglais, du côté de Charenton, gravure de AB Flamen, vers 1650. © BnF, Topo Va 94.

[18]. Les bains flottants du pont de Choisy vers 1900. © Conflans-Sainte-Honorine, musée de la batellerie. Repro. Stéphane Asseline, inventaire général.

[19]. Joute nautique sur la Seine, à Choisy-le-Roi, vers 1900. © Conflans-Sainte-Honorine, musée de la batellerie. Repro. Stéphane Asseline, inventaire général.

[20]. Villeneuve-Triage dans les années 1930. Coll. part.

[21] et [22]. La baignade de Port-à-l'Anglais, vers 1900. © AD94. Repro. Christian Décamps, inventaire général. La même baignade, en 1930, après la réalisation d'aménagements sur la berge. Coll. Part.

[23]. Le moulin de Quinquengrogne, village de Conflans (Charenton-le-Pont). Dessin aquarellé de Sébastien Leclerc, vers 1700. © BnF.

[24] et [25]. Les quais au pont de Choisy, vers 1900. Coll. part. Un des bateaux-lavoirs de Villeneuve-Saint-Georges. Coll. Part.

[26]. Les tours du centre-ville de Choisy-le-Roi, vues depuis le quai de la rive droite.

[27]. La base de loisirs de la rive droite de Choisy-le-Roi.

Sauf mention contraire © Région Île-de-France. Inventaire général du patrimoine culturel, ADAGP. cliché ou reproduction Stéphane Asseline.

DOCUMENTATION

• Sources

AD75 D7 S4 14, 20, 29a. Département de la Seine. Travaux publics. Navigation.

AD75 D1 S4 1. Département de la Seine. Travaux publics. Navigation. Affaires générales

www.cultures.gouv.fr, base de données nationale Mérimée, dossiers « ville », « château », « demeure », « maison », « hôtel de voyageurs » des communes riveraines du fleuve, établis entre 1985 et 1995 par Véronique Belle.

AD94. Dépôt des communes, Villeneuve-Saint-Georges, 1 M 7. Courrier à l'entête du restaurant du Pont de fer du 11 juillet 1911.

AD94. Cadastres napoléoniens. Toutes les planches sont accessibles en ligne sur le site des archives (<http://archives.cg94.fr/consultation/cadastre>).

AD94. série Fi, cartes postales et photographies, pour chacune des communes riveraines du fleuve.

Conflans-Sainte-Honorine, centre de documentation du musée de la batellerie, fonds Carivenc, boîte 162.III. Département de la Seine, service de la navigation, plan figuré des huit arrondissements de navigation, établissements autorisés (vers 1885).

• Bibliographie

Backouche, Isabelle. *La trace du fleuve. La Seine et Paris (1750 – 1850)*. Paris : éd. de l'école des hautes études en sciences sociales, 2000.

Banlieues 89. *18 projets pour le Val-de-Marne*. S.l. : Banlieues 89, [1985]. (AD94 Br 2808).

Bastié, Jean. *La croissance de la banlieue parisienne*. Paris, PUF, 1964.

Blachère, Marc. *Choisy-le-Roi : d'une rive à l'autre*. Choisy-le-Roi : Ville de Choisy-le-Roi imp., 2006.

Castel, Jean-Marie. *Villeneuve-Saint-georges de 1840 à nos jours*. Montgeron, Desbouis-Grésil imp., 1994.

Chaudré, Christian. *Ablon, une ville, un fleuve*. Montgeron : Desbouis-Gresil imp., 1989.

Chaudré Christian. *Villeneuve-le-Roi, pages d'histoire 1789-1939*. Saint-Georges-de-Luzençon : Impr. Maury ; Villeneuve-le-Roi : la Ville, 1987.

Dandrieux, H.-V. *Histoire de Villeneuve-Saint-Georges*. Villeneuve-Saint-Georges : Impr. de l'Union typographique, 1919.

Duhau Isabelle. *Les baignades en rivière d'Ile-de-France, des premiers aménagements à la piscine parisienne Joséphine-Baker*. In : Livraisons d'Histoire de l'Architecture, n° 14, 2e semestre 2007, p. 9-38.

Lebeuf Abbé. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Nouvelle éd. revue et augmentée. Paris : Féchoz et Letouzey, 1883-1893. 6 vol.

Le Grand pari(s). Consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne. Paris : AMC le Moniteur, 2009.

Seine, direction des affaires départementales ; Bournon, Fernand (éd.). *Etat des communes à la fin du XIXe siècle...* Montévrain : impr. typ. de l'école d'Alembert.

Choisy-le-Roi, 1902.

Ivry-sur-Seine, 1904.

Orly, 1896.

Vitry-sur-Seine, 1905.

© 2009. Inventaire général du patrimoine culturel

Textes : Isabelle Duhau

Photographies : Stéphane Asseline

Cartographie : Diane Bétored

Sous la direction d'Arlette Auduc, chef du service patrimoines et Inventaire.



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société

Direction culture, tourisme, sports, loisirs

115, rue du Bac - 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

